

Le CHR Metz-Thionville, lauréat du concours 2016/2017 des « Droits des usagers de la Santé »

03.04.2017

Image



Chaque année, un dispositif inédit de labellisation de projets de terrain ainsi que le concours national « Droits des usagers de la santé » sont ouverts à l'ensemble des acteurs locaux par le ministère chargé de la santé. L'édition 2017 – 7ème du genre – a récompensé le CHR Metz-Thionville, pour son dispositif de communication facilitée avec les usagers sourds et malentendants, lors de la remise de prix organisée au ministère le 18 avril, en présence de Jean-Philippe Vinquant, directeur général de la cohésion sociale.

Les actions récompensées en 2016-17 se rapportent à des démarches modélisables et transposables, intégrant pleinement la participation des usagers, et favorisant la cohésion sociale par la démarche « d'aller vers » les publics éloignés.

Plus de 175 projets ont été examinés par les agences régionales de santé (ARS) dans 13 régions participantes sur 17, pour plus de 70 labels attribués. De ces 70 labels, le jury 2016-17 a retenu 5 lauréats au concours national dont le **CHR Metz-Thionville afin de récompenser son dispositif de communication avec les usagers sourds et malentendants**.

Le dispositif « Accoussurd », mis en place en partenariat avec la société ACCEO et la MNH et les associations de sourds et malentendants, est déployé au CHR Metz-Thionville depuis le 1er juillet 2015. [Acceo](#)

Le CHR est le premier établissement de santé à avoir équipé des services pilotes (accueils, admissions, urgences, consultation ORL Mercy, consultation odontologie Bel Air) avec ce dispositif. Les usagers bénéficient, selon les cas, d'une interprétation en langue des signes (LSF) ou d'une transcription simultanée de la parole. Le recours à une tierce personne, ami ou famille, n'est plus nécessaire et la confidentialité ainsi que les informations personnelles sont assurées.

L'objectif de l'établissement, à moyen terme, est d'équiper tous les secrétariats médicaux ainsi qu'un bureau de consultation médicale par service. S'agissant des usagers hospitalisés, la mise à disposition de l'application par l'intermédiaire de tablettes est également une perspective, à terme. Un reportage sur le dispositif a été tourné au CHR Metz Thionville, le 5 avril 2017. Il est consultable à l'adresse

suivante

: <http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-de-sante-vos-droits/bonnes-pratiques-en-regions/article/une-communication-facilitee-avec-les-usagers-sourds-et-malentendants>